

**Décision du Président
Contrat de location d'une imprimante pour le service
communication – CO26005
Titulaire : Société RICOH FRANCE**

2026 – D – n° 46

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DC2025-192 du Conseil de Territoire en date du 14 octobre 2025 portant actualisation de la délégation de pouvoirs au Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que le contrat de location d'une imprimante pour le service communication a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société RICOH FRANCE sise 7-9 avenue Robert Schuman – Parc Tertiaire Silic à RUNGIS (94150),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat de location d'une imprimante IM C4510 à passer avec la société RICOH FRANCE pour un montant trimestriel de 1.431,00 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera à sa date de notification pour une durée de 60 mois.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

18 FEV. 2026



Le Président

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

18 FEV. 2026

La présente délibération publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L.5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260218-D2026-46-AR
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026